

Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 27.06.2022

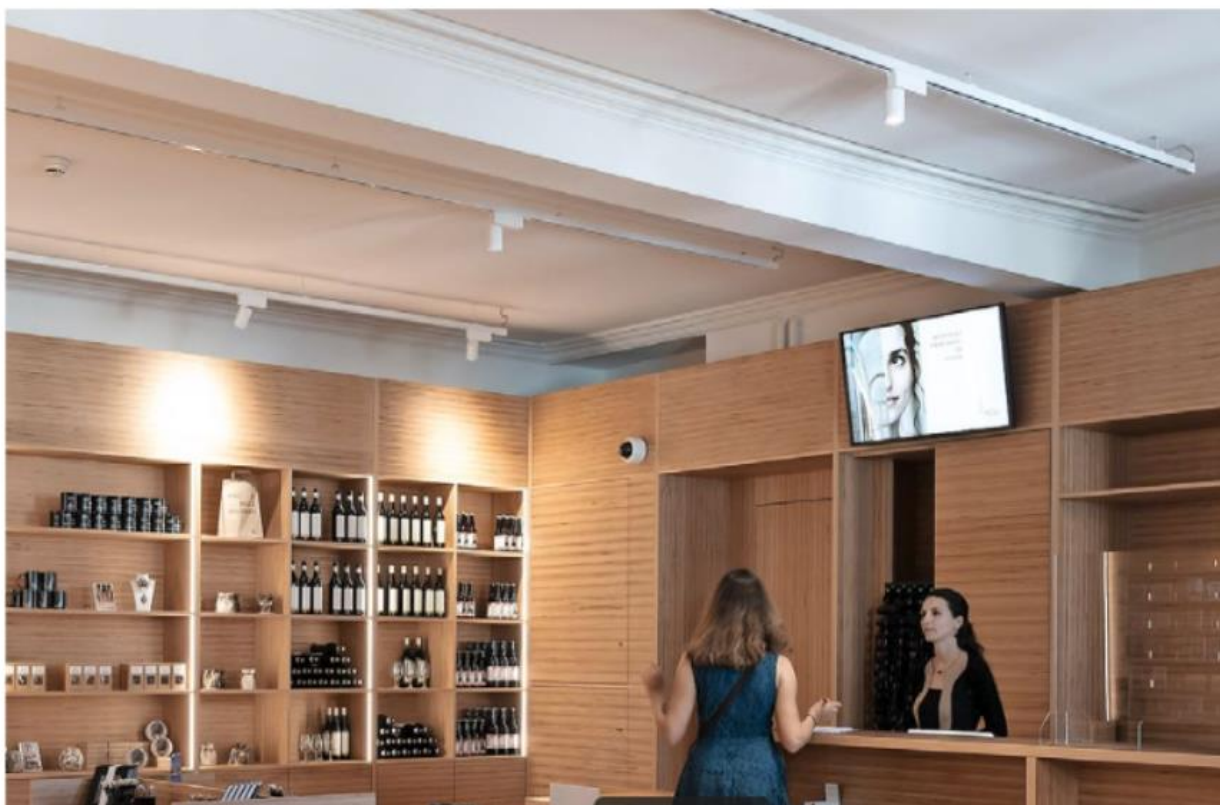
La nouvelle loi fribourgeoise contraint Payerne à réfléchir à son rôle au sein de l'office avec Estavayer

Tourisme intercantonal en mutation

« DELPHINE FRANCEY

Broye » La ville fribourgeoise d'Estavayer-le-Lac et sa voisine vaudoise Payerne disposent d'un office du tourisme commun depuis 2007. Les préparatifs de cette fusion avaient fait couler beaucoup d'encre à l'époque, car la société de développement payernoise voyait ce rapprochement d'un mauvais œil. Selon les archives de presse, les craintes étaient que la cité de la reine Berthe soit subordonnée à Estavayer. Après quinze ans de collaboration, la gouvernance de l'office du tourisme intercantonal doit être adaptée à la nouvelle loi sur le tourisme fribourgeois entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. L'une des conséquences est que Payerne doit aussi redéfinir son rôle et son positionnement au sein de la future structure.

Les enjeux pour la Broye ont été présentés brièvement jeudi soir, lors de l'assemblée de l'Association des communes du district fribourgeois (Ascobroye). Jusqu'en 2021, l'organisation du tourisme dans la région intercantonale était constituée de quatre



l'issue de la séance d'Ascobroye. Il rappelle que les autorités payernoises soumettront une proposition en temps voulu au Parlement payernois. Celui-ci aura donc le dernier mot.

L'élu admet que les finances seront au cœur des négociations. Aujourd'hui, Payerne et Estavayer versent les montants encaissés des taxes de séjour à leur office du tourisme. Eric Küng indique que dans le canton de Vaud, les taxes sont une affaire communale. Sur Fribourg, avec la nouvelle législation, elles seront versées à la future association régionale et au canton, précise Samuel Ménétrety, président du nouvel organisme touristique broyard.

Idées appelées à évoluer

Le conseiller communal d'Estavayer chargé du tourisme insiste: les réflexions menées par le comité directeur, composé également de représentants payernois, peuvent encore évoluer. En clair: rien n'est encore gravé dans le marbre. «Notre volonté est de continuer à travailler ensemble pour la Broye intercantonale et de faire rayonner la région. Je vois ce processus comme un développement», considère-t-il.

sociétés de développement (Cheyres-Châbles, Delley-Portalban-Gletterens, Estavayer et environs ainsi que Payerne) et de quatre offices du tourisme (Estavayer/Payerne, Avenches, Vully-les-Lacs et Moudon région). Depuis le début de l'année et pour répondre aux nouvelles exigences légales, toutes les sociétés de développements et les communes du côté fribourgeois se sont regroupées dans le but de constituer une association touristique régionale et de disposer d'un seul office du tourisme pour l'ensemble du district.

Que va devenir Payerne?

L'association Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme est donc condamnée à disparaître. Comme Payerne est une commune vaudoise, l'enjeu à ce stade est de savoir ce qu'elle va devenir alors que ses dirigeants de l'époque ont dû se démener pour convaincre les réticents à fusionner avec le voisin fribourgeois. Est-ce que le chef-lieu de la Broye-Vully est prêt à continuer dans les mêmes conditions, mais avec les 18 communes de la Broye? Ou préférera-t-elle revenir en arrière en créant son propre office du tourisme? «Nous sommes en discussion avec Estavayer. Il faudra analyser les conditions et décider quelle place nous souhaitons avoir dans cette nouvelle structure», répond le syndic Eric Küng, présent à



L'Office du tourisme Estavayer-le-Lac/Payerne Région est situé en ville d'Estavayer-le-Lac et dispose d'un point d'information à l'abbatiale de Payerne (photo). Charly Rappo-archives



«Nous sommes en discussion avec Estavayer»

Eric Küng

Pour l'instant, l'idée est de nommer le nouvel office broyard Estavayer-le-Lac et Région. Exit donc Payerne. Si ce choix est maintenu, il risquerait de faire grincer des dents du côté payernois. D'après le planning ambitieux présenté aux membres d'Ascobroye, ceux-ci devraient se prononcer cet automne sur la structure de financement de la future association touristique ainsi que sur sa gouvernance. La modification des statuts serait soumise en assemblée à la fin de l'année, et l'entrée en vigueur de la nouvelle structure est prévue pour début 2023. »